

COMMUNE DE VOUGY
B.P. 21
74130 VOUGY

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOUGY DU 8 OCTOBRE 2003

1 – PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire est autorisé à signer la prolongation du contrat de l'agent technique ainsi que le contrat d'embauche d'une personne supplémentaire pour la surveillance des enfants à la cantine.

2 – CONVENTION EDF

Les conventions de passage des lignes EDF pour l'alimentation du réservoir et la liaison HT Mont-Saxonnex-VOUGY Bas sont approuvées

3 – BAIL LOCATION

Pour permettre l'implantation d'une aire de collecte sélective, il est nécessaire de louer une partie de la parcelle cadastrée Section A n° 409, pour une surface d'environ 33 m², pour un montant annuel de 91.46 €uros, monsieur le Maire est autorisé à signer le bail.

4 – INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Le Conseil Municipal décide de confier au service technique l'instruction des déclarations de travaux et des certificats de conformité, et décide en conséquence de modifier la convention de mise à disposition, il autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à cette convention.

5 – ACQUISITION RADAR JUMELLES

Accord est donné pour au projet d'acquisition d'un radar jumelles par l'ensemble des communes dépendant des brigades se Marignier et Saint-Jeoire pour permettre à celle-ci d'effectuer des contrôles de vitesse, notamment dans la traversée des agglomérations.

6 – QUESTIONS DIVERSES

Une subvention est accordée aux associations « les quatre A » et la Ligue contre le Cancer, comité de Haute-Savoie »

Vu pour être affiché le 17 octobre 2003

conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,